



COMMUNIQUE DE LA HAAC N° 013/HAAC/25/P

Dans le cadre de sa mission de régulation et de protection de l'espace audiovisuel national, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a, en sa séance du 16 juin 2025, décidé de suspendre pour une durée de trois (03) mois la diffusion de France 24 et de Radio France Internationale (RFI) sur le territoire togolais.

Cette mesure fait suite à des manquements répétés, déjà signalés et formellement rappelés, en matière d'impartialité, de rigueur et de vérification des faits. Plusieurs émissions récentes ont relayé des propos inexacts, tendancieux, voire contraires aux faits établis, portant atteinte à la stabilité des institutions républicaines et à l'image du pays.

La HAAC rappelle que le pluralisme des opinions n'autorise pas la diffusion de contre-vérités ni la présentation partielle de l'actualité. Les règles qui encadrent le journalisme au Togo s'appliquent à tous, sans distinction.

La liberté de la presse ne saurait être synonyme de désinformation ou d'ingérence. C'est pourquoi cette décision s'inscrit dans une logique de régulation responsable, soucieuse de préserver l'ordre public, la cohésion nationale et la dignité des institutions.

Le Togo réaffirme son attachement à une presse libre, responsable et professionnelle, au service de l'information juste et équilibrée.

Fait à Lomé, le 16 juin 2025

Le Président de la HAAC



Pitalounani TELOU